

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet la réhabilitation de l'écluse du moulin de Sapiacou, de restauration de la continuité piscicole et de réouverture d'un tronçon du Tarn à la navigation de plaisance sur la commune de Montauban, sollicitée par le Grand Montauban communauté d'agglomération, dans le cadre de l'autorisation environnementale et comportant les procédures suivantes :

- loi sur l'eau : autorisation
- défrichement au titre du Code forestier

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée d'un mois, est prescrite **du 11 juin au 11 juillet 2024 à 17h00**, sur le territoire de la commune de Montauban sur la demande du Grand Montauban communauté d'agglomération (GMCA) qui sollicite, dans le cadre de la procédure de l'autorisation environnementale, la réhabilitation de l'écluse du moulin de Sapiacou, de restauration de la continuité piscicole et de réouverture d'un tronçon du Tarn à la navigation de plaisance sur la commune de Montauban.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de la Direction aménagement de la voirie et mobilités : Mme. Nina LABAISSE par téléphone au 05-63-22-14-87 et/ou par courriel à l'adresse suivante : nlabaisse@ville-montauban.fr

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Montauban, 9 rue de l'Hôtel de Ville 82000 MONTAUBAN :

-sur support papier

-sur internet, à l'adresse suivante :

https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE/Enquete-publique_projet-sollicitee-par-le-Grand-Montauban-communaute-d-agglomeration

-sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Montauban.

Le dossier d'enquête sera aussi consultable sur le site de GMCA : <https://www.montauban.com/enquetes-publiques>

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

-soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Montauban aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête.

-soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton **"Déposer une observation"**

-soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le commissaire enquêteur, Monsieur Jacques GAURAN, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Montauban :

- le mardi 11 juin de 9h à 12h
- le lundi 17 juin de 9h à 12 h
- le mercredi 26 juin de 14h à 17h
- le vendredi 5 juillet de 14h à 17h
- le jeudi 11 juillet de 14h à 17h

Le présent avis sera affiché à la mairie de Montauban et sur le site.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la GMCA à la mairie de Montauban ainsi que sur le site Internet des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, dans le cadre de l'autorisation environnementale, sur la demande d'autorisation, par arrêté préfectoral.